



Poulaillon annonce l'enregistrement de son document de base dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Alternext Paris

Wittelsheim (Mulhouse), le 18 septembre 2015 – POULAILLON, groupe familial de boulangerie et de restauration rapide, annonce aujourd'hui l'enregistrement de son document de base auprès de l'AMF sous le numéro I.15-067 en date du 17 septembre 2015, dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Alternext Paris¹.

Un groupe intégré de la boulangerie à la restauration rapide

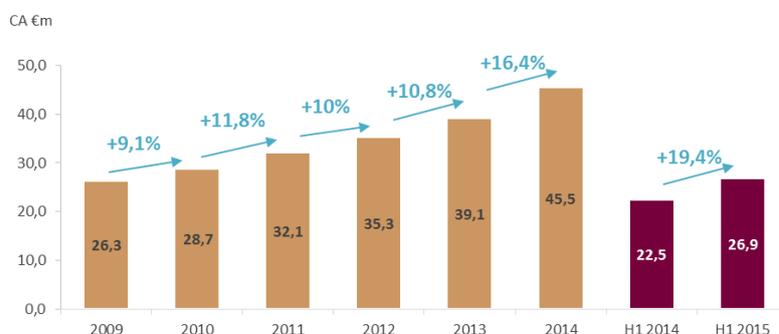
Fort d'un savoir-faire historique dans la boulangerie, Poulaillon offre au grand public une large gamme de produits conjuguant tradition et innovation et couvrant chaque moment de la journée : boulangerie/viennoiserie, pâtisserie, offre traiteur, snacking. Son produit phare, la Moricette®, un produit à base de pâte à bretzel se déclinant en petits pains nature ou garnis, est une véritable institution dans l'Est de la France. Avec son réseau de 35 points de vente et deux sites de production, le groupe maîtrise l'ensemble du cycle de ses produits, de la production à la commercialisation au consommateur final.

Une clientèle diversifiée grand public et professionnelle

Poulaillon s'adresse, non seulement à une clientèle grand public à travers son réseau de points de vente concentrés dans l'Est de la France, mais aussi à une clientèle professionnelle large et diversifiée (Grandes et Moyennes Surfaces, restauration hors-foyer, distribution automatique, ...).

Poulaillon, les bases d'un développement solide adapté à une forte croissance et en accélération

Poulaillon est un groupe établi qui délivre une forte croissance et de la rentabilité. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 45,5 millions d'euros en 2014, en progression de 16,4%, et à 26,9 millions d'euros au premier semestre 2015, en augmentation de 19,4%. Rentable depuis sa création, la croissance moyenne du groupe sur les cinq dernières années est d'environ 12% tandis que sa marge d'EBE s'est portée à 8,8% en 2014. Le chiffre d'affaires du premier semestre confirme la tendance d'accélération de l'activité constatée depuis cinq ans.



¹ Sous réserve du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus qui sera établi à cette occasion et en fonction des conditions du marché.

...

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du processus d'introduction en bourse de Poulaillon sur le marché Alternext Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

Le document de base de Poulaillon est disponible sur les sites Internet de la société (www.poulaillon-corp.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la société Poulaillon - 8 rue du Luxembourg, ZAE Heiden Est, 68310 WITTELSHEIM.

La société attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF.

...

A propos de Poulaillon

Fort d'un savoir-faire de plus de 40 ans et d'une assise solide dans l'Est de la France, Poulaillon est aujourd'hui un groupe familial intégré de boulangerie et de restauration rapide. Depuis la création de la Moricette® en 1973, la maison Poulaillon ne cesse d'innover en proposant une large gamme de produits commercialisés à ses 35 points de vente et auprès de ses clients Grands Comptes notamment de la grande distribution. Les produits sont élaborés avec soin dans le respect des traditions. Près de 500 collaborateurs contribuent chaque jour au succès du groupe qui a réalisé 45,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014 et 26,9 millions d'euros au premier semestre 2015.

Pour plus d'informations : www.poulaillon.fr

Contacts

Poulaillon

Thierry Mysliwicz

Directeur Administratif et Financier

Virginie Challemel

Responsable Marketing

Tél. : +33 (0)3 89 33 89 89

investisseurs@poulaillon.fr

NewCap

Emmanuel Huynh / Valentine Brouchet

Relations Investisseurs

Nicolas Merigeau

Relations Presse

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94

poulaillon@newcap.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société POULAILLON dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de POULAILLON aux États-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de POULAILLON ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities

Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de POULAILLON n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et POULAILLON n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des États membres de l'Espace économique européen) (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par POULAILLON d'un prospectus dans un État membre autre que la France. En conséquence, les actions de POULAILLON ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie n'est donnée sur la réalisation de ces déclarations prospectives, qui comportent des risques incluant, notamment, ceux décrits dans le document de base enregistré auprès de l'AMF sous le numéro I.15-067 en date du 17 septembre 2015 et qui dépendent de l'évolution des conditions économiques, des marchés financiers et du secteur dans lequel POULAILLON opère.